

APPEL À CONTRIBUTION

Vol.1, n°1 – Décembre 2026

Planifier la défense en Afrique : de l'ambition politique aux capacités de défense

Argumentaire

La planification de défense constitue l'un des principaux mécanismes par lesquels un État transforme une conception de sa sécurité en choix politiques, capacitaires, budgétaires et institutionnels. Elle met en relation l'analyse de l'environnement stratégique, l'identification des menaces, la définition des ambitions nationales, la détermination des capacités nécessaires et l'allocation des ressources destinées à leur réalisation. Elle constitue ainsi un processus de décision qui engage non seulement la définition des priorités de défense, mais aussi la capacité de l'État à inscrire ses choix stratégiques dans le temps (Bellais, Foucault et Oudot, 2014).

Cette dimension temporelle est essentielle. Planifier suppose en effet d'articuler des temporalités différentes : celle de la décision politique, celle de l'évolution des menaces, celle de la programmation budgétaire, celle du développement et du renouvellement des capacités militaires, mais aussi celle, plus longue, de la constitution des ressources humaines, scientifiques, technologiques et industrielles nécessaires à leur réalisation. La planification ne se réduit donc ni à la formulation d'une stratégie ni à la programmation de dépenses : elle vise à assurer la cohérence entre une ambition stratégique, les moyens disponibles et les capacités effectivement mobilisables.

Cette articulation revêt une importance particulière dans les États africains, dont les appareils de défense se sont construits selon des trajectoires historiques, institutionnelles et politiques différenciées. Depuis les indépendances, les forces armées ont été à la fois des instruments de souveraineté, des acteurs du gouvernement et des institutions profondément inscrites dans les transformations de l'État postcolonial. Les réformes militaires et les processus de professionnalisation ont ainsi toujours été étroitement liés aux configurations politiques, sociales et institutionnelles propres à chaque État. Cette histoire pèse nécessairement sur les modalités de définition, de décision et de mise en œuvre des politiques de défense.

Or, les transformations contemporaines des environnements stratégiques africains rendent plus complexe encore cet exercice. Diversification des menaces, persistance des conflits armés, circulation transnationale des risques, transformation des formes de conflictualité, diffusion des technologies militaires et duales et évolution des partenariats de sécurité imposent aux États des capacités d'anticipation et d'adaptation. Dans le même temps, les contraintes budgétaires, industrielles, technologiques et humaines limitent leur capacité à traduire leurs ambitions en capacités militaires durables. La question devient dès lors moins celle des forces qu'un État africain entend posséder que celle des conditions institutionnelles, économiques et stratégiques permettant de les concevoir, de les financer, de les produire, de les maintenir et de les renouveler.

Cette tension entre ambition et capacité fait de la planification un problème autant politique qu'institutionnel. Qui définit les menaces et hiérarchise les priorités ? Quels acteurs participent à la formulation de l'ambition stratégique ? Comment s'effectuent les arbitrages entre besoins opérationnels, contraintes budgétaires et choix industriels ? Quelle place revient aux administrations civiles, aux forces armées, aux parlements, aux industriels et aux communautés d'expertise ? Et comment assurer la continuité des choix de défense lorsque les environnements politiques et sécuritaires évoluent ? Ces interrogations renvoient plus largement à la capacité de l'État à produire une décision stratégique cohérente et à la transformer en politiques publiques effectivement mises en œuvre.

La question de l'autonomie de défense est centrale dans ce mécanisme. Elle qui repose sur le niveau des dépenses militaires, suppose la capacité à définir des priorités propres, à apprécier les évolutions de l'environnement stratégique, à arbitrer entre des ressources contraintes et à construire dans la durée les capacités nécessaires à l'action. Dès lors, la capacité à planifier constitue elle-même une dimension de l'autonomie de défense.

Cette perspective invite enfin à interroger les modèles de planification mobilisés dans les États africains. Dans quelle mesure les instruments et méthodes élaborés dans d'autres environnements stratégiques, institutionnels et économiques sont-ils transposables aux réalités africaines ? Quels mécanismes de hiérarchisation des priorités, de programmation des capacités et d'allocation des ressources ont été développés localement ? Les États africains reproduisent-ils des architectures institutionnelles importées ou développent-ils des arrangements spécifiques ? L'enjeu est ici d'éviter à la fois une lecture normative de la « bonne planification » et une approche qui ferait des États africains de simples récepteurs de modèles extérieurs.

Le présent numéro de la *Revue africaine de Stratégie & Défense* entend faire de la planification de défense un objet d'analyse à part entière, à la croisée des études stratégiques, de la science politique, de l'économie de défense, de la sociologie militaire et de l'analyse des politiques publiques. Il invite à étudier les conditions dans lesquelles une ambition stratégique est formulée, arbitrée, institutionnalisée et transformée en capacités, ainsi que les écarts susceptibles d'apparaître entre objectifs affichés, ressources mobilisées et résultats obtenus. Les contributions pourront notamment porter sur les instruments et méthodes de planification stratégique ; les relations entre stratégie, programmation et budget ; les acteurs et mécanismes de gouvernance ; la prospective et l'anticipation ; les conditions industrielles, financières et technologiques de la mise en œuvre des stratégies ; les mécanismes de suivi et d'évaluation ; les dynamiques de coopération et d'intégration régionale ; ainsi que les trajectoires nationales ou comparées de planification de défense. Les études de cas sont particulièrement encouragées lorsqu'elles permettent de dépasser la seule description d'une expérience nationale pour dégager des enseignements comparatifs ou théoriques.

Axes du dossier

Axe 1. Concevoir et anticiper : instruments et méthodes de la planification

- Les documents de planification stratégique : nature, fonctions et architecture
- De la planification stratégique à la programmation budgétaire : traduire l'ambition en moyens
- La continuité stratégique : planifier au-delà des aléas politiques et sécuritaires
- La prospective sécuritaire : méthodes d'anticipation des menaces à moyen et long termes

Axe 2. Décider et arbitrer : acteurs et gouvernance de la planification

- Organisation et souveraineté du processus de planification : la répartition des rôles
- Le parlement dans l'organisation et le contrôle de la politique de défense
- La société civile, la recherche et les communautés d'expertise dans la planification de défense

Axe 3. Programmer et transformer : ressources, industrie et capacités

- De la planification à l'exécution : programmation, suivi, évaluation et correction
- Planification et base industrielle : du plan de défense à une politique d'industrialisation
- Planification nationale et intégration régionale : stratégies nationales et architectures collectives de sécurité

Axe 4. Trajectoires nationales et comparées de planification

- Processus nationaux de planification de la défense : genèse, acteurs, résultats, enseignements.
- Études comparatives des processus de planification
- Retours d'expérience sur la rédaction, l'adoption ou la mise en œuvre d'un document de stratégie nationale de défense.

Modalités de soumission

Les contributions devront s'appuyer sur une problématique explicite et mobiliser une démarche scientifique fondée sur des matériaux empiriques, une analyse comparative, une réflexion théorique ou une combinaison de ces approches. Les contributions exclusivement descriptives ne seront pas privilégiées.

Les contributions sont soumises sous forme d'article complet, conformément aux normes de la Revue :

- Longueur : 35 000 à 65 000 signes (espaces compris).
- Résumé bilingue (français et anglais) : 800 signes maximum chacun.
- 5 mots-clés en français et en anglais.
- Notice biographique de l'auteur (500 signes).
- Références bibliographiques : système auteur-date (Chicago).
- Mise en forme conforme à la feuille de style (disponible sur www.stradef.fr/charte).

Les manuscrits reçus font l'objet d'une pré-analyse éditoriale. Les articles jugés conformes aux exigences de la Revue sont transmis à deux évaluateurs indépendants selon la procédure du double aveugle.

Envoi des articles à : stradef.revue@gmail.com

Date limite de soumission : 31 octobre 2026

Publication prévue : Décembre 2026

Articles libres (Varia) : En parallèle du dossier thématique, la Revue africaine de Stratégie & Défense reçoit toute l'année des propositions d'articles relevant de ses principaux axes scientifiques : politique et gouvernance de défense ; diplomatie et géopolitique ; économie de défense et base industrielle ; recherche, développement et capacités ; études de cas et retours d'expérience.

La **Revue Africaine de Stratégie & Défense** est une revue scientifique trimestrielle, francophone, à comité de lecture, consacrée à l'autonomie de défense des États africains dans ses dimensions politique, diplomatique, industrielle, doctrinale et opérationnelle.

Contact : stradef.revue@gmail.com

Site : www.stradef.fr

ISSN : 3130-8309